



PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat s'engage pour le développement de l'agriculture biologique

Le gouvernement, par la voix de ses ministres de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire a réaffirmé le 4 janvier 2011 son engagement en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Dès 2008, celui-ci a mis en place le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 » comme suite à l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement d'atteindre 6 % de surfaces en agriculture biologique à cet horizon.

Notre région, grâce à un grand dynamisme interprofessionnel, a atteint cet objectif en 2010 avec 6,4 % de la surface agricole utile exploitée en mode biologique et une progression des conversions de 35 %.

Cette dynamique a fortement été accompagnée par l'Etat, qui, en 2010, a engagé en Languedoc – Roussillon près de 5 M€ pour l'aide à la conversion, l'aide au maintien, le crédit d'impôt et l'animation des filières biologiques, en plus des aides non spécifiques qui ont pu être octroyées aux exploitants agricoles.

En 2010, au niveau national, grâce à cet engagement de l'Etat, la dynamique de conversion constatée en 2009, soit 10 nouvelles exploitations par jour, s'est amplifiée avec 15 conversions quotidiennes.

En 2011, ce sont 84 millions d'euros qui accompagneront la production biologique en France contre 71 millions d'euros en 2010 (+ 18 %).

Outre les aides à la conversion (CAB) et au maintien de l'agriculture biologique (SAB), dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), les exploitations continueront à bénéficier du crédit d'impôt jusqu'en 2012 inclus, à hauteur de 2 000 € par exploitation, cumulable avec les aides européennes jusqu'à 4 000 € au total. Cette nouvelle possibilité de cumuler le crédit d'impôt et les aides européennes compense la réduction du crédit d'impôt et permet une meilleure utilisation des fonds européens.

Un accent est également mis sur la structuration des filières avec le fonds Avenir Bio, doté de 3 millions d'euros par an, qui favorise le développement de l'offre en produits bio et l'optimisation des circuits de collecte et de transformation pour des projets exemplaires ou interrégionaux, et avec les crédits d'aide à l'animation des filières biologiques qui soutiennent en particulier les dispositifs locaux d'accompagnement des exploitants agricoles ainsi que la constitution et l'animation de filières de production intégrées.

Contact presse :

Simon MIQUEL

Tél : 04 67 10 18 71

Courriel : simon.miquel@agriculture.gouv.fr